

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 15 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Nicole LAURIA, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 9 mai 2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Jérôme AGNELLET, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2025/052 - RUE DE LA SAULNE – ACQUISITION FONCIÈRE – PARCELLES SECTION F N° 187p1 et 820p1**

M. le Maire informe les élus qu'il convient de procéder à une régularisation foncière avec les sociétés THONES DISTRIBUTION et PROVENDIS.

Cette régularisation vise à sécuriser juridiquement l'emprise du domaine public sur une portion de la rue de la Saulne, notamment à l'entrée du supermarché Carrefour Market, afin d'assurer une continuité et une cohérence de l'aménagement urbain.

Il est donc proposé d'approuver la régularisation foncière portant sur la cession, à l'euro symbolique, par THONES DISTRIBUTION et PROVENDIS à la Commune de Thônes, des parcelles suivantes (en jaune sur le plan joint) :

- parcelle section F n°187p1, d'une superficie de 193 m<sup>2</sup>
- parcelle section F n° 820p1, d'une superficie de 166 m<sup>2</sup>.

Il convient de préciser que ces parcelles seront intégrées au domaine public communal afin d'assurer la continuité de la voirie et des aménagements publics.

Il convient de préciser également que l'ensemble des frais de notaire et de géomètre sont à la charge intégrale de la commune de THÔNES.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ACQUIERT** les parcelles section F n°187p1 et 820p1 à l'euro symbolique aux sociétés THONES DISTRIBUTION et PROVENDIS.
- **CLASSE** ces parcelles dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** M. le Maire ou de son représentant à signer tous les documents liés à cette acquisition.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 19 mai 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jérôme AGNELLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **27 MAI 2025** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2025**

THÔNES, le **28 MAI 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
**COMMUNE DE THÔNES**



Section : F

Lieu-dit : L'Hermitage

Création d'une déviation Est entre la Route des Aravis (RD n°909) et la Rue de la Saulne avec desserte directe de la Rue du Bienheureux Pierre Favre

PROJET DE DIVISION au 1/250

LEGENDE

- Partie cédée par Thônes distribution et vendue à la commune de Thônes
 

CAD	F	1 87 p1	La Crusaz	1 93 ca env ✓
CAD	F	8 20 p1	La Crusaz	1 66 ca env ✓
- Partie cédée par la SCI La Crusaz à la Commune de THÔNES
 

CAD	F	2 67,3 p1	Thônes-Est	0 91 ca env ✓
-----	---	-----------	------------	---------------
- Partie cédée à la SCI La Crusaz
 

CAD	F	3 26 Op2	Thônes-Est	0 45 ca env ✓
CAD	F	4 15 p3	Thônes-Est	0 06 ca env ✓
- Partie à céder à Thônes distribution et vendue
 

CAD	F	3 26 Op3	Thônes-Est	0 24 ca env ✓
CAD	F	4 15 p4	Thônes-Est	0 24 ca env ✓
CAD	F	4 14 p2	Thônes-Est	0 43 ca env ✓
CAD	F	3 26 1 p1	Thônes-Est	1 15 ca env ✓
- Surplus de la Commune de THÔNES
 

CAD	F	4 14 p3	Thônes-Est	0 44 ca env ✓
CAD	F	3 26 1 p2	Thônes-Est	0 93 ca env ✓

— Limite division à créer  
 — Limite définie  
 — Appartenance cadastrale sans appartenance foncière et vice versa

\* Système de coordonnées : UTM Zone 32N (EPSG:31461) - Rattachement GPS (NAD83)

Notes : Seul étude particulière les architectes de toute nature, approuvés ou inscrits, les conditions de raccordement aux réseaux et équipements. Les limites sont indiquées par un procédé verbal sans obligation pour toutes raisons.

3	6 février 2025	Projet de division	216070	9191	216070-9191 (Jug)	div	A.T
2	10 décembre 2024	Projet de division	216070	9191	216070-9191 (Jug)	div	A.T
1	22 janvier 2024	Projet de division	216070	9191	216070-9191 (Jug)	div	A.T
Ind.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Réf. Fiche	Réf. plan	Resp.

**ARAVIS GEO**  
 Cabinet de Géomètres - Experts  
 Succ. de la SELARL BIBOLLET-TRIBOUT-METAYER - Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean-François BOUCHARDY

**CABINET THÔNES**  
 Résidence "Les Deux Torrents"  
 22, Avenue d'Anney - 74230 THÔNES  
 Tel : 04 50 02 11 54  
 Mail : contact.thones@aravisgeo.fr

**CABINET ANNEY**  
 3, Route de Vovray - 74000 ANNEY  
 Tel : 04 50 45 07 38  
 Mail : contact.anney@aravisgeo.fr

**CABINET LA ROCHE-SUR-FORON**  
 13, Avenue Charles de Gaulle  
 74200 LA ROCHE-SUR-FORON  
 Tel : 04 39 93 73 06  
 Mail : contact.la-roche@aravisgeo.fr

*Foncier - Topographie - Etudes Aménagement et Urbanisme - Copropriété - Bureau Etudes VRD - Estimations*

Envoyé en préfecture le 27/05/2025  
Reçu en préfecture le 27/05/2025  
Publié le 28/05/2025  
ID : 074-217402809-20250615-CM25062-DE

